

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 21690

présenté par
M. Dharréville et M. Jumel

ARTICLE 37

A l'alinéa 12, substituer au mot :

« mentionnée »

Le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur rédactionnelle témoignant de l'impréparation du Gouvernement sur cette réforme.